



GENERALITAT  
VALENCIANA  
Vicepresidència Primera i  
Conselleria de Servicis Socials,  
Igualtat i Vivenda



# TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION FINALE EXTERNE D'UN PROJET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE AU DÉVELOPPEMENT

## PROJET

**« Renforcer les processus vers une transition agroécologique menés par les femmes et les jeunes à travers une diversification productive durable et la génération d'alliances stratégiques dans 4 communes de la région du Gorgol, Mauritanie »**

## **Tableau de matières**

1. Introduction	3
2. Le budget du projet	4
3. Période du projet	4
4. Contexte du projet	4
5. Objectifs et résultats du projet	5
6. Population cible	6
7. Contacts clés et suivis de l'évaluation	7
8. Portée de l'évaluation	8
9. Critères et questions d'évaluation	9
Critères d'évaluation	9
Questions d'évaluation	9
10. Méthodologie d'évaluation	14
11. Documents et sources d'information	14
12. Structure du rapport final	15
13. Exigences de l'équipe d'évaluation	15
14. Prémisses de l'évaluation et publication	16
14.2.- Droit d'auteur et publication de l'information	16
15.- Délais pour la réalisation de l'évaluation	17
16- Budget de l'évaluation	17
17.- Présentation de l'offre Technique et économique et critères de valorisation	17

## 1. Introduction

Le Centre d'études rurales et d'agriculture internationale (CERAI) œuvre depuis 1994 à promouvoir la coopération internationale pour le développement de la souveraineté alimentaire et des droits des populations rurales du monde, à travers le développement agroécologique des productions, la promotion du marketing associatif, l'autonomisation des femmes rurales et l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles productives et leur conservation durable, en collaboration avec les populations rurales avec lesquelles nous coopérons.

CERAI développe des projets en Mauritanie avec son partenaire local, l'Association Mauritanienne pour l'Auto-Développement (AMAD), en collaboration et coordination régulière avec d'autres acteurs et les autorités du pays. Les projets en Mauritanie, à une approche agroécologique et de genre, soutiennent l'agriculture familiale et la production alimentaire locale, l'accès équitable aux ressources naturelles et l'entrepreneuriat des femmes.

### *Objectif de l'évaluation*

L'intervention qui sera évaluée correspond au projet « Renforcer les processus vers une transition agroécologique menés par les femmes et les jeunes à travers une diversification productive durable et la génération d'alliances stratégiques dans 4 communes de la région du Gorgol, Mauritanie ».

Ce projet est exécuté par le CERAI en partenariat avec l'AMAD sous le financement de la Generalitat Valenciana dans le cadre de l'appel à projets de développement 2023.

### *Type d'évaluation*

Il s'agit d'une évaluation externe finale du projet selon les règles contenues dans le Règlement de l'Appel à Coopération Internationale 2023 de la Generalitat Valenciana (GVA).

### *Principes de l'évaluation*

- Orientation vers les résultats
- Cohérence de l'évaluation finale aux autres étapes du cycle de gestion du projet
- Alignement, l'évaluation doit refléter la mesure dans laquelle le projet a contribué à la réalisation des objectifs suivants :
  - Les stratégies de développement élaborées par l'organisme de gestion et les partenaires.
  - Les objectifs de développement du pays dans lequel l'intervention a lieu.
  - La politique de développement de la Generalitat Valenciana, exprimée dans la loi 18/2017, du 14 décembre, de la Generalitat Valenciana, sur la coopération et le développement durable, et dans les plans directeurs, à travers ses stratégies prioritaires et ses objectifs opérationnels, en rendant compte de la contribution du projet à leur réalisation.
  - Les objectifs de développement durable et les atteintes énoncés dans l'Agenda 2030.
- La participation de tous les acteurs.
- Utilité Les résultats, les recommandations, les enseignements tirés, ainsi que les capacités d'évaluation renforcées au cours des processus d'évaluation, doivent être orientés vers la

production d'orientations et de lignes directrices pour l'action qui sont d'une application pratique et efficace pour les personnes, les groupes, les institutions et les autres acteurs directement ou indirectement impliqués dans l'intervention.

## *Justification et raisons de l'évaluation*

### Aspects formels

Conformément aux règles de suivi et de justification du GVA, CERAI doit réaliser et présenter une évaluation externe finale de l'exécution du projet.

### Aspects généraux

La Déclaration de Paris (2005), qui parvient à créer un consensus sur ce que devrait signifier l'efficacité de l'aide, exhorte la communauté internationale à mener l'aide au développement autour de quatre principes : l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle.

Les actions de la coopération de Valence visent le plus grand impact possible sur les pays bénéficiaires. Les principes de la Coopération valencienne sont conçus comme les critères qui doivent guider, de manière opérationnelle, le système valencien de coopération au développement, c'est pourquoi leur respect et leur respect seront requis dans la formulation, la gestion, l'exécution, le suivi et l'évaluation des actions en matière de coopération ainsi comme l'alignement des actions du projet avec les Objectifs de Développement Durable et les Priorités de GVA.

Pour y parvenir, il est essentiel de travailler à partir d'un modèle qui permet d'apprécier les résultats et leurs causes, ce qui implique d'entreprendre un processus de transformation des modèles de planification et de gestion des interventions de coopération, normalement basés sur l'allocation de ressources et la programmation d'activités. La réalisation des résultats et des objectifs de développement sera l'un des critères de base pour évaluer l'efficacité des fonds alloués à la coopération. À cet effet, un modèle spécifique de suivi et d'évaluation sera établi qui, orienté vers l'analyse des résultats, ne négligera pas l'évaluation des processus entrepris pour les atteindre.

### Aspects spécifiques :

Dans la logique d'intervention de l'AMAD et du CERAI, axée sur la qualité des actions, il devient essentiel de mettre en œuvre un processus permettant d'évaluer la portée des résultats proposés, les difficultés survenues lors de l'exécution et les possibilités d'amélioration et de modification des interventions ultérieures.

La décision de réaliser une évaluation finale externe répond à la conviction de l'AMAD et du CERAI qu'il s'agit d'un outil de travail à forte valeur ajoutée, contribuant à :

- Augmenter la qualité de l'aide en assurant l'accès de la population aux services promus à travers ce projet, en améliorant les capacités des titulaires de droits, responsabilités et obligations en relation avec les droits suivants (UNDROP<sup>1</sup>) :
  - o Droit à avoir une bonne qualité de vie,
  - o Droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire,
  - o Droit à l'égalité et à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,
  - o Droit aux ressources naturelles, à la terre, aux semences et à la diversité biologique,
  - o Droit à un environnement propre, sécurisé et sain à utiliser et à gérer.
- Accroître la transparence envers les populations avec lesquelles nous travaillons, les autorités locales, les autorités nationales, les bailleurs de fonds et le niveau associatif du CERAI.

---

<sup>1</sup>Zones rurales

- Assurer la promotion de la participation institutionnelle et communautaire.
- Assurer la viabilité et la durabilité des améliorations introduites par le projet.
- Développer les capacités et un processus d'apprentissage tant de l'institution que des partenaires locaux, des bénéficiaires et des autres acteurs impliqués dans le projet, en identifiant les pratiques ayant une valeur ajoutée au travail réalisé.
- Optimiser notre habileté de gestion et réaliser une composante d'apprentissage qui nous permet d'améliorer les actions futures en Mauritanie, ainsi que dans la zone du projet.

### *Objectifs de l'évaluation*

L'évaluation est promue par CERAI et AMAD comme un mécanisme permettant d'améliorer la qualité des interventions futures. L'objectif de cette évaluation est de faire une analyse critique de l'intervention pour déterminer si les activités réalisées et les résultats obtenus sont ceux attendus dans le cadre du projet, c'est-à-dire si l'impact préliminaire de ces activités sur la population cible et sur l'exécution Le projet a contribué à améliorer la qualité de vie et les besoins objectifs de la population. De même, il est prévu d'évaluer l'impact du projet dans les communautés ainsi que la durabilité des actions.

Un autre objectif est d'analyser, à la portée des résultats de l'évaluation, la continuation du projet, en établissant de manière précise et concrète les bonnes pratiques, les leçons attirées et les recommandations pour améliorer les interventions futures et la stratégie de CERAI en Mauritanie.

Sans préjudice de ce qui est établi dans les paragraphes précédents, les objectifs spécifiques suivants sont destinés à être atteints :

- Évaluer les résultats obtenus après avoir réalisé les activités programmées ;
- Étudier les impacts directs et indirects générés par l'intervention dans les communes dans lesquelles elle a été mise en œuvre, tant au niveau des bénéficiaires qu'au niveau des institutions, organisations et politiques publiques, en accordant une attention particulière à la situation des femmes ;
- Évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du projet ;
- Enquêter de manière critique sur les principales faiblesses et forces ;
- L'intégration des approches relatives aux droits de l'homme, au genre, à la durabilité environnementale et à la gouvernance démocratique tout au long de la conception, de la mise en œuvre et du suivi du projet évalué ;
- À la suite de cette évaluation, CERAI espère également obtenir des recommandations concernant la logique de conception de l'intervention (objectifs, résultats et indicateurs), la disponibilité de l'information, les systèmes d'information existants et ceux qu'il est recommandé de mettre en œuvre, ainsi que l'implication des acteurs.

### *Utilisation et attentes de l'évaluation*

La principale utilisation qui sera donnée aux conclusions, indicateurs, recommandations et leçons attirées qui seront obtenues à la suite de cette évaluation sera leur capitalisation pour renforcer l'approche processus utilisée pour travailler dans la zone d'intervention.

De plus, ils seront utilisés principalement par les gestionnaires d'intervention et leurs gestionnaires directs, pour améliorer les mécanismes de gestion des ressources et préparer les phases futures de l'action.

Les conclusions, leçons apprises et recommandations qui seront obtenues lors de l'évaluation seront diffusées de manière générale et partagées à la fois avec la population cible du projet et avec d'autres acteurs clés impliqués dans le projet, afin de permettre un apprentissage collectif et des réflexions sur le processus de développement que nous voulons soutenir à travers cette intervention.

## 2. Le budget du projet

- COÛT TOTAL DU PROJET : 473 707€
- Subvention demandée au GVA : 449 992€ (Cap. IV 390 381€ ; Cap. VII 59 611€)
- Autres fonds :
  - ❖ CERAI : 6 346 €
  - ❖ Contribution AMAD : 17 369 €

## 3. Période du projet

Période d'exécution : 23/04/2024 au 22/04/2026.

## 4. Contexte du projet

Bien que la Mauritanie souscrive à la plupart des déclarations des droits de l'homme, près de 30% de sa population souffre de la faim, 42% de malnutrition (PAM, 2010), dont 75% vivent en milieu rural.

La malnutrition sévit chaque année à Gorgol, constituant un défi majeur pour sa lutte. L'enquête SMART (Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions) menée en octobre 2022 a révélé que le taux de prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG) à Gorgol est de 19,6 % et celui de la malnutrition aiguë sévère (MAS) de 4,9 %, contre respectivement 16,7 % et 2,3 % en 2021. La prévalence de la malnutrition demeure une préoccupation majeure.

Selon le Cadre harmonisé pour la région du Sahel (novembre 2023), dans la région mauritanienne de Gorgol, 15 % des ménages (63 874 personnes) consomment des quantités minimales d'aliments, incapables de subvenir à leurs besoins essentiels non alimentaires sans recourir à des stratégies d'adaptation néfastes. Dans ces situations, le risque de malnutrition s'accroît.

Durant la période de soudure, 21 des 52 départements du pays présentent des taux de malnutrition aiguë globale supérieurs à 15 % et/ou de malnutrition aiguë sévère supérieurs à 2 % (seuil d'urgence fixé par l'Organisation mondiale de la Santé, voire plus élevé). Le taux de malnutrition infantile est alarmant : un enfant sur cinq souffre de malnutrition chronique. Par conséquent, des interventions nutritionnelles demeurent nécessaires dans de nombreuses régions du pays.

Pour la neuvième année consécutive, l'insuffisance des précipitations et le manque de végétation ont affecté négativement les pâturages du sud du pays. Cependant, en novembre 2024 (dixième année consécutive), une légère inversion de cette tendance a été observée, la région ayant subi de nombreuses inondations dues à de fortes pluies. Ce phénomène, conjugué à la sécheresse, a maintenu les moyens de subsistance sous pression.

Dans la région de Gorgol, où se situe l'intervention, il est possible de distinguer deux zones de subsistance :

- La zone agro-pastorale, où coexistent élevage et agriculture, se caractérise par une faible fertilité des sols et une pluviométrie annuelle moyenne inférieure à 350 mm. Pendant les années de sécheresse, les précipitations peuvent n'atteindre que 150 à 200 mm par an. Cette zone se situe sur une bande de terre à l'extrême nord de la wilaya.
- La bande de terre méridionale, connue sous le nom de vallée du fleuve Sénégal, peut recevoir jusqu'à 500 mm de précipitations par an en moyenne. La présence du fleuve Sénégal et de ses affluents permet l'irrigation des cultures.

La population de la région a augmenté plus rapidement que le cheptel disponible, notamment lors des années de sécheresse et de pénurie de fourrage. L'élevage local offre une source d'épargne facilement accessible en cas de besoin financier, nécessitant peu de main-d'œuvre et présentant moins de risques que l'agriculture en sec. La pratique de la transhumance dépend des ressources pastorales disponibles dans la région, telles que les résidus de récolte ou les aliments complémentaires (tourteaux de coton ou arachide). L'agriculture et l'élevage représentent encore entre 60 % et 80 % du revenu agricole. Dans ces communes proches du fleuve Sénégal et de son affluent (Gorgol), des projets de promotion de l'agriculture irriguée ont été mis en œuvre, avec des résultats mitigés. L'accès à une parcelle irriguée au sein de vastes périmètres (500 à 2 000 ha) ou à des parcelles communautaires collectives (20 à 100 ha) reste limité à une minorité d'exploitations.

En l'absence d'opportunités économiques, les populations sont condamnées à un fort exode rural, spécialement des jeunes hommes. Les producteurs agro-éleveurs, les OSC du secteur, avec AMAD et CERAI proposent de mettre l'accent sur le développement agricole diversifié, inclusive et durable dans quatre communes de Gorgol : Ganki, Lexeiba, Talhaya et Bithiungal.

Le projet, qui va promouvoir un développement agricole diversifié, inclusif et durable à Ganki, Lexeiba, Talhaya et Bithiungal, fait partie de la stratégie intégrale de résilience que CERAI et AMAD ont lancée dans la région du Gorgol. Le projet s'inscrit dans la continuité des travaux initiés par le CERAI et l'AMAD depuis 2009 et de sa Stratégie d'intervention de 2019 sur la base des connaissances de l'agro-élevage familiale, l'utilisation et la conservation des ressources sont améliorées et la dépendance externe aux intrants est réduite grâce à l'intégration de l'agriculture et de l'élevage. Une attention particulière est accordée aux femmes rurales, reconnaissant leur rôle dans la souveraineté alimentaire et cherchant à améliorer leur situation sociale et économique. En bref, la stratégie de développement CERAI/AMAD en Mauritanie vise à améliorer l'accès et la disponibilité de la nourriture afin d'améliorer la qualité de vie et la résilience des communautés agro - éleveuses de la vallée du fleuve Sénégal. Ce projet était le résultat, au moment de sa formulation, de plus de 15 années d'expérience conjointe de l'AMAD et du CERAI dans le secteur agricole.

Le projet s'insère dans les lignes d'action du Plan directeur 2021-2024 de GVA, structuré autour des 5 axes centraux de l'Agenda 2030 des Nations Unies (Planète, Personnes, Prospérité, Paix et Partenariats). Le projet se concentre sur les objectifs suivants du Plan Directeur :

- Objectif opérationnel 1.1.1 : Encourager la protection de l'environnement, la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.
- Objectif opérationnel 1.1.3 : Garantir des moyens de subsistance durables, par la promotion, la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.
- Objectif opérationnel 2.1.5 : Augmenter les compétences nécessaires, notamment techniques et professionnelles, pour tous les hommes et les femmes, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap, pour accéder à l'emploi, au travail décent et à l'entrepreneuriat, en veillant particulièrement à garantir l'accès des femmes.
- Objectif opérationnel 2.2.1 : Favoriser l'autonomisation des femmes dans tous les domaines et leur accès à toutes les ressources.
- Objectif opérationnel 2.2.2 : Promouvoir l'accès et la participation équitable et les droits des femmes dans tous les domaines du développement humain.
- Objectif opérationnel 3.1.1 : Atteindre la souveraineté alimentaire et assurer la durabilité des systèmes de production alimentaire dans le secteur primaire, en mettant l'accent sur les petits producteurs locaux et les peuples autochtones.

## 5. Objectifs et résultats du projet

OG. Contribuer au plein exercice du droit à l'alimentation en renforçant les systèmes d'élevage familial sains et durables dans la vallée du fleuve Sénégal.

OS. Renforcer des processus de transition agro-écologique menés par les femmes et les jeunes grâce à une diversification productive durable et à la création d'alliances stratégiques dans 4 communes de la région du Gorgol.

Pour favoriser le droit à l'alimentation et à la nutrition, l'importance d'introduire des pratiques agro-éleveuses durables dans les dimensions sociales, environnementales et économiques (agroécologiques) est soulignée dans la gestion des exploitations agricoles des agro-éleveurs familiaux et en progressant dans la mise à l'échelle institutionnelle approche verticale et extension géographique (horizontale).

Ainsi, les agriculteurs familiaux, les entités civiles du secteur, les notables et les élus locaux, aux côtés de l'AMAD et du CERAI, proposent de se concentrer sur la transition vers un système alimentaire juste et durable dans quatre communes du Gorgol, Ganki, Lexeiba, Talhaya et Bithiungal. Le projet est programmé autour de 3 résultats :

- R1. Promouvoir une approche intégrée dans la chaîne laitière locale des OIEs dirigées par 60 exploitations familiales.
- R2. Soutenir les moyens de subsistance agroécologiques de 183 femmes et 25 hommes dans leurs agroécosystèmes familiaux, en encourageant l'utilisation des connaissances, des races et des semences locales.
- R3. Améliorer l'appropriation par la communauté de la transition vers des systèmes alimentaires durables et justes pour la défense du Droit humain à l'alimentation et à la nutrition adéquats (DHANA).

## 6. Population cible

La population cible du projet comprend 412 personnes, dont 295 femmes. Elles appartiennent aux ethnies peul (42 %), haratin (20 %) et soninké (1 %). Toutes sont titulaires de droits et membres de 171 familles (responsables) résidant dans des villages des communes de Ganki, Lexeiba, Bithiungal et Talhaya, dans la wilaya de Gorgol.

Compte tenu de la dispersion de ce groupe cible, la participation des titulaires de droits est encouragée selon des critères établis et en fonction des caractéristiques agro écologiques du territoire (élevage, puits, terres, etc.).

Le projet prévoit :

1) La promotion d'une approche intégrée de la filière laitière locale de l'OIE (Organisation internationale pour l'innovation agricole), pilotée par 60 familles d'agriculteurs.

Un soutien sera apporté à 112 femmes et 92 hommes issus de familles d'agriculteurs, membres d'organisations intégrées d'élevage (OIE) à Ganki et Seyenne Wouro Molo (commune de Ganki) ainsi qu'à Agriss et Talhaya (commune de Talhaya), afin de faciliter l'intégration de la filière laitière locale, de la production à la commercialisation, en passant par la transformation. Cette intégration est envisagée non seulement au niveau des liens de production, mais aussi d'un point de vue social. Tout en préservant les rôles socialement acceptés, le projet prévoit un accompagnement des hommes dans l'élevage et des femmes dans la transformation du lait, les unissant ainsi en tant que consommateurs au sein de la communauté et des OIE. Cette intégration valorise chaque étape individuellement et collectivement, favorisant un développement rural endogène.

- Une nouvelle petite laiterie sera créée à Talhaya avec un groupe de 15 femmes.

- 60 femmes issues de quatre petites exploitations laitières existantes amélioreront leurs compétences en matière de transformation du lait.
- 204 agriculteurs (dont 112 femmes) de 4 organisations locales agricoles (OLA) renforcent leurs compétences en matière de gestion et de santé des bovins laitiers afin d'améliorer la production laitière. Parmi ces personnes, 10 (dont au moins 50 % de jeunes ou de femmes) seront sélectionnées comme promoteurs. Elles bénéficieront d'un accompagnement et d'intrants locaux en échange d'une amélioration de leur production laitière et d'un engagement à fournir 10 litres de lait par jour à la petite laiterie la plus proche.
- 15 agriculteurs participeront à un voyage d'échange au Sénégal afin de découvrir les initiatives des organisations paysannes.

Les 4 organisations locales d'écologie (OIE) et leurs partenaires constituent une Plateforme laitière locale qui effectue des achats groupés d'intrants pour les petites exploitations laitières et les installations de stockage d'aliments pour animaux, et gère un réseau de distribution de lait frais vers ces exploitations. Quatre organisations internationales d'écologie (OIE) et leurs partenaires ont célébré la Journée du lait local à Kaedi, en présence de 50 représentants des OIE, des petites laiteries et des autorités locales.

2) Un soutien a été apporté aux moyens de subsistance agroécologiques de 132 femmes et 20 hommes au sein de leurs agroécosystèmes familiaux, en promouvant l'utilisation des savoirs, des races et des semences locales. Un soutien a également été apporté à l'accès des femmes à leurs propres ressources productives, garantissant leur participation effective à l'accès et au contrôle des actifs productifs et créant des espaces d'échange entre femmes de différentes familles.

- Du matériel et un accompagnement seront fournis pour une production agricole durable dans deux zones de culture collective traditionnelle (R2.A1). Deux zones proches des villages de Zerkaye (Bithiungal) et Dar Naïm (Ganki) ont été sélectionnées. Ces zones sont cultivées par 60 femmes et 20 hommes sur des parcelles arides communautaires, ou dieri, gérées selon le droit coutumier ou traditionnel. Cette sélection vise à encourager l'intérêt des femmes pour ces terres, qui sont les dernières à être cultivées, représentent la population la plus vulnérable et, les années de fortes précipitations, constituent un complément important à leur alimentation et aux revenus de leur famille.
- Au total, 40 femmes et 10 jeunes, possédant des jardins familiaux d'une superficie moyenne de 120 m<sup>2</sup>, bénéficieront d'un soutien à la production durable de légumes (R2.A2). Le plan prévoit la création de 24 nouveaux jardins et la poursuite de l'amélioration de 18 jardins existants. La répartition par commune sera la suivante : Ganki (8 existantes, 2 nouvelles), Lexeiba (4 existantes, 2 nouvelles), Talhaya (3 existantes, 7 nouvelles) et Bithiungal (4 existantes, 6 nouvelles). Il s'agit de femmes agricultrices ayant déjà une expérience en agriculture. Ces jardins leur permettent de concilier leurs multiples tâches et responsabilités familiales, et leur donnent accès à la terre, améliorant ainsi leur alimentation de base et augmentant leurs ventes de légumes.
- Au total, 40 femmes augmentent leur consommation de poulets grâce à l'installation de 20 nouveaux poulaillers familiaux et au soutien apporté à 18 poulaillers existants (R2.A3). La répartition par commune sera la suivante : Ganki (6 existantes, 4 nouvelles), Lexeiba (3 existantes, 7 nouvelles), Talhaya (10 nouvelles) et Bithiungal (3 existantes, 7 nouvelles).
- Deux visites d'échange entre familles d'agriculteurs dans des espaces durables où l'innovation agricole sera promue auront lieu. Cette initiative vise à soutenir davantage les pratiques durables développées par 10 promoteurs agricoles (5 hommes et 5 femmes).
- Une campagne de plantation d'arbres utiles menée par des jeunes et destinée à 300 femmes rurales des 4 communes (75 arbres/commune).

3) Sensibiliser les communautés à la transition vers des systèmes alimentaires durables et équitables afin de défendre le droit à l'alimentation et à la nutrition à différents niveaux : notamment en informant

les agriculteurs et les éleveurs de leurs droits, et en encourageant la participation des jeunes et des femmes à la transition agroécologique. Les femmes représentent 53 % de la population rurale et les jeunes 58 %, constituant ainsi une composante essentielle de la société. Parmi les bénéficiaires de ces droits, 515 hommes et 727 femmes participeront, dont 434 jeunes (50 % de femmes) vivant dans les zones rurales des quatre communes. On estime également que 4 500 citoyens (50 % de femmes) de la Communauté valencienne participeront à la campagne « L'alimentation qui nous unit » avec la Mauritanie.

Plus précisément :

- Réunions communautaires pour 400 femmes (100 par réunion) sur la santé et la nutrition (R3.A1)
- Campagne régionale sur la production et la consommation de produits locaux et traditionnels (lait, céréales, légumes, niébé) et le rôle des femmes et des jeunes (R3A3), fondée sur les témoignages et les perspectives de 412 agriculteurs (295 femmes et 124 jeunes) sur leurs moyens de subsistance
- Après-midis culturels autour de l'alimentation, animés par et pour les jeunes. Huit groupes de jeunes mobiliseront 400 jeunes (50 % de femmes), soit 100 par commune, pour discuter de leur rôle dans l'alimentation à travers des activités culturelles.
- Lors de la Journée de socialisation, qui comprendra une exposition de produits locaux organisée par des femmes et des jeunes pour la défense des droits humains des femmes et des adolescentes (DHANA), 50 titulaires de droits participeront afin d'assurer leur représentation et de faire entendre leur voix.
- Dans le cadre de la campagne « La nourriture qui nous unit », à la fin du projet, 4 500 personnes sont sensibilisées (50 % d'hommes, 50 % de femmes) grâce à une exposition d'illustrations afro-valennaises (1 000 visiteurs), la diffusion de recettes et d'illustrations de l'exposition via les réseaux sociaux, 3 000 personnes consultent les 3 recettes mauritaniennes saines et 500 écoutent la diffusion de 2 podcasts.

## 7. Contacts clés et suivi de l'évaluation

L'évaluateur ou l'équipe d'évaluation devra collecter les informations nécessaires auprès de différents acteurs impliqués dans le développement de l'intervention à évaluer :

### 1) CONTACTS CLÉS

- ❖ Directions générales des organisations impliquées dans l'exécution du projet : partenaire locale et ONG
- ❖ Responsables de l'exécution du projet.
- ❖ Responsable de développement rural du Bureau de Coopération Extérieure de l'AECID à Nouakchott.
- ❖ Responsables des politiques de coopération de l'administration publique partenaire, Maires et préfets
- ❖ Délégation Régionale du Ministère d'Agriculture de Gorgol.
- ❖ Délégation Régionale du Ministère d'Élevage de Gorgol.
- ❖ Délégation Régionale du Ministère des Finances.
- ❖ Bénéficiaires participants au projet :
  - Producteurs et productrices.
  - Producteurs pilotes.
  - Familles de producteurs/trices.
  - Les participants aux formations.
  - Consommateurs des produits agricoles des bénéficiaires du projet.
  - Représentants d'autres institutions et ONGs travaillant dans la même zone, ou dans le même secteur.
  - La radio locale.
- ❖ Notables et maires des lieux d'intervention, surtout dans les villages d'intervention principale.
- ❖ Responsables des formations et des études

- ❖ Collaborateur dans l'exécution du projet.

## 2) UNITÉ DE GESTION DE L'ÉVALUATION

Sa fonction est la gestion et la coordination de la mise en œuvre de l'évaluation et en même temps l'orientation du travail des évaluateurs, fournissant les informations et documents nécessaires. L'unité est responsable de la validation et du suivi du processus, d'élaborer les TdRs, de l'embauche de l'évaluateur et de publier et diffuser les résultats.

Les acteurs directement impliqués dans cette unité de gestion sont :

CERAI: gestionnaires, directeur projet et coordinateur expatrié du projet.

AMAD: directeur, chef de projet et coordinateur d'antenne.

## 3) COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉVALUATION:

Ses principales fonctions sous la supervision de l'Unité de gestion sont les suivantes :

- Faciliter la participation des acteurs impliqués dans la conception de l'évaluation : identification des besoins d'information, définition des objectifs.
- Valider les documents de planification de l'évaluation.
- Faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation à toutes les informations et documents pertinents de l'intervention, aux acteurs et informateurs qui peuvent participer à des entrevues clés, à des groupes de discussion ou d'autres rencontres techniques de collecte d'information
- Surveiller la qualité du processus et des documents et rapports qui sont élaborés pour les compléter avec ses contributions et veiller à ce qu'ils répondent à ses intérêts et demandes de renseignements sur l'intervention.
- Diffuser les résultats de l'évaluation, en particulier entre les organisations et groupes d'intérêt.

Ce comité participera à la conception de l'évaluation et établira une communication directe avec les évaluateurs. Ce comité est composé par les coordinateurs du projet :

Pour le **CERAI**:

1. Directrice du projet au siège CERAI.
2. Coopérant coordinateur de CERAI pour le Gorgol.

Pour **AMAD**:

1. Directeur de l'AMAD à Nouakchott.
2. Chef de projet à Kaédi.
3. Coordinateur d'antenne à Kaédi.

## 8. Portée de l'évaluation

L'évaluation de ce projet sera réalisée dans le cadre des lignes directrices établies par GVA et répondra aux conditions suivantes :

**Institutionnelle et réglementaires :** Les organisations impliquées sont le bailleur (*Dirección General de Cooperación y Solidaridad de la Generalitat Valenciana –GVA-*), l'organisation sollicitante de la subvention (CERAI) et partenaire local (AMAD) et le collaborateur ACCEM.

**Géographique:** la zone d'intervention comprend les 16 villages des communes de Ganki, Lexeiba, Talhaya et Bithiungal, département de Kaédi, dans la région du Gorgol, Mauritanie.

**Secteurs:**

Les secteurs CAD auxquels se réfère le projet sont :

- **3112000** Développement agricole

- **3115000** Intrants agricoles
- **116600** Vulgarisation agricole

### ODD

Le projet contribue à la réalisation des cibles suivantes pour chacun des Objectifs de développement durable (ODD) suivants (dans l'ensemble de 17 objectifs adoptés par l'ONU pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité pour tous d'ici à 2030) :

**ODD 1, Cible 1.5** : CERAI/AMAD poursuivent des objectifs tels que le soutien et la promotion des transitions agroécologiques et du développement rural paysan, la garantie de moyens de subsistance durables et la promotion d'un modèle agroalimentaire équitable et durable. Ces objectifs visent à bâtir un monde rural dynamique où le droit des peuples à décider de leurs systèmes alimentaires et de production de manière équitable et durable est garanti, et constituent l'approche adoptée par ce projet.

**ODD 2, Cibles 2.3 et 2.4** : la gouvernance territoriale est indissociable du droit de décider du modèle alimentaire (processus de production agricole, valorisation des produits et commercialisation équitable et durable), adapté aux normes socioculturelles locales. C'est l'approche de travail proposée ici, qui se reflète dans chacun des trois résultats attendus : promouvoir une approche intégrée de la filière laitière locale (R1) ; soutenir les moyens de subsistance agroécologiques en promouvant l'utilisation des savoirs, des races et des semences locales (R2) ; et favoriser l'appropriation communautaire de la transition vers des systèmes alimentaires durables et équitables pour la défense des droits humains et du droit à l'alimentation (R3, **ODD 5, cible 5a**). La stratégie d'autonomisation proposée ici consiste à adopter des actions positives visant à réduire progressivement les inégalités existantes entre les femmes et les hommes, en particulier en luttant contre la pauvreté et en améliorant le statut et la place des femmes dans les instances de pouvoir et de décision. La conception du projet répond efficacement aux intérêts stratégiques des femmes elles-mêmes, définis par des processus participatifs lors de la phase d'identification. Ce processus a abouti à des actions concrètes, reflétées dans chacun des résultats du projet, toutes menées par des femmes. Ainsi, le projet vise à atteindre les objectifs suivants afin d'avoir un impact positif sur le droit des femmes à une participation effective : cinq mini-laiteries gérées par 75 femmes vendront en moyenne 40 litres de lait transformé de haute qualité par mois et diversifient leurs revenus grâce à une autre activité économique ; cinq jeunes agriculteurs familiaux fourniront chacun 10 litres de lait à une mini-laiterie ; 60 agriculteurs familiaux relancent la culture de 100 hectares de terres arides diversifiées, en préservant 10 variétés traditionnelles ; et 32 femmes augmentent leur consommation familiale de poulet de 30 % grâce à des poulaillers traditionnels améliorés dans leurs cours arrière. 40 femmes cultivent durablement des légumes et des arbres fruitiers dans des potagers de 120 m<sup>2</sup> avec un rendement de 3 kg/m<sup>2</sup>. Par ailleurs, dans le domaine de la participation politique et sociale effective des femmes, le projet organisera (entre autres actions) des réunions communautaires sur la santé et la nutrition à destination des agricultrices et des éleveuses. Ces réunions faciliteront des échanges d'expériences fructueux, permettant aux femmes de jouer un rôle clé dans le changement au sein du Droit humain à l'alimentation et à la nutrition (DHANA).

**ODD 12, cibles 12a et 12.2** : Le projet vise à consolider la participation des agriculteurs et des exploitants familiaux à la défense de leur droit à l'alimentation et à la nutrition à différents niveaux : représentation au sein de l'OIE (Organisation internationale de la santé animale) – petites exploitations laitières – du GIE (Groupement des agriculteurs et des éleveurs) et au sein du comité de suivi ; et à sensibiliser les responsables de leurs rôles et obligations concernant leur implication dans le DHANA de leurs associés, familles ou individus (R3).

**ODD 13, cibles 13.1, 13.3 et 13b** : Les activités comprennent des cultures adaptées, la diversification et l'association des cultures, la plantation de haies et d'arbres, l'utilisation de matières organiques en lieu et place d'engrais chimiques, des méthodes alternatives de lutte antiparasitaire plutôt que l'utilisation systématique de pesticides chimiques, et le recours à des variétés locales adaptées plutôt qu'à des variétés hybrides. Il s'agit là d'un engagement en faveur de l'adaptation au changement climatique par la valorisation des ressources locales et des techniques agroécologiques, tout en garantissant l'appropriation de ces pratiques par la communauté et en renforçant le rôle des femmes et des jeunes.

**Cible 15.3 de l'ODD 15** : La proposition respecte la capacité d'auto-renouvellement biologique des agroécosystèmes forestiers et d'élevage et implique l'accès aux ressources naturelles (eau, terres, semences et ressources halieutiques) et leur gestion durable. En effet, l'agriculture biologique peut accroître et maintenir la fertilité des sols, pilier fondamental d'une agriculture durable et du maintien du caractère renouvelable des sols. Concrètement, elle vise à doter les exploitations agricoles de technologies appropriées et de ressources durables (semences, engrais) (R1 et R2) ; à appliquer des techniques durables de conservation des sols, de préservation de la biodiversité et/ou de lutte antiparasitaire (R1 et R2) ; et à promouvoir la multiplication et la conservation des

semences locales à forte valeur d'adaptation et de biodiversité (R2).

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la **Stratégie AGIR Sahel (coopération de l'Union européenne)**, l'alliance mondiale visant à renforcer la résilience en Afrique de l'Ouest (2012-2032). Le projet s'aligne sur les axes stratégiques suivants : (1) Renforcer les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables et (2) Accroître durablement la production alimentaire.

Le projet s'inscrit également dans le cadre des initiatives de diverses agences des Nations Unies, qui elles-mêmes s'alignent sur les stratégies gouvernementales susmentionnées.

**Période:** l'évaluation correspond à la période comprise entre le 23 avril 2024 et le 22 avril 2026, c'est-à-dire 24 mois d'intervention.

## 9. Critères et questions d'évaluation

### *Critères d'évaluation*

En complétant l'analyse du processus, l'évaluation par résultats devra tenir en compte l'analyse selon les critères d'évaluation établis par le Comité d'Aide au Développement (CAD) qui ont été adoptés par la GVA:

Critères principaux:

- Pertinence
- Efficience
- Efficacité
- Impact
- Durabilité

Critères supplémentaires:

- Cohérence
- Couverture
- Appropriation
- Alignement
- Participation
- La capacité institutionnelle
- Visibilité de l'aide

Critères transversales:

- Approche de genre dans le développement
- Facteurs socioculturels
- Facteurs technologiques
- Facteurs économiques et financiers
- Facteurs environnementaux

### Critères supplémentaires et facteurs de développement

1. Politiques étatiques d'appui:
2. Capacité institutionnelle
3. Aspects socioculturels
4. Approche droits humains
5. Approche genre dans le développement
6. Facteurs technologiques
7. Facteurs environnementaux
8. Facteurs économique-financiers

## Questions d'évaluation

Cette évaluation vise à répondre au moins aux questions suivantes (les propositions incluant une revue critique et innovante de celles-ci seront valorisées) :

<i>Critère</i>	<i>Questions</i>
<i>Efficacité</i>	<p>Tous les résultats escomptés de l'intervention ont-ils été atteints ?            L'objectif spécifique de l'intervention a-t-il été atteint ?            D'autres réalisations imprévues ont-elles été réalisées ?            Comment les facteurs externes ont-ils influencé l'exécution du projet ?            Les bénéficiaires ont-ils rencontré des difficultés pour accéder aux activités d'intervention ?            Comment le projet a-t-il contribué à accroître les capacités des homologues locaux ?            Les partenaires du projet perçoivent-ils que les résultats attendus sont produits ? Y a-t-il eu une coordination entre les différents agents liés au projet ?            Les risques pour le projet ont-ils été correctement pris en compte ?            Quel est le degré d'utilisation par la population bénéficiaire, ventilée par sexe, des services soutenus par le projet ?</p>
<i>Efficience</i>	<p>Les budgets initialement établis dans le document ont-ils été respectés ?            Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières a-t-elle été efficace pour obtenir les résultats ?            Les horaires prévus ont-ils été respectés ?            La transformation des ressources en résultats a-t-elle été efficace ?            La collaboration institutionnelle et les mécanismes de gestion articulés ont-ils contribué à l'obtention des résultats de l'intervention ?            Quel a été le niveau de participation des partenaires dans le développement du projet ? Le niveau de participation des partenaires au projet est-il défini ?            Dans quelle mesure la collaboration institutionnelle et les mécanismes de gestion articulés ont-ils contribué à l'obtention des résultats de l'intervention ?            L'intervention est-elle complémentaire à d'autres stratégies ou programmes appliqués sur le même territoire, secteur ou population cible par l'action extérieure de l'État espagnol, de la coopération espagnole, d'autres donateurs et du pays partenaire ?            Les synergies possibles qui peuvent être établies entre ces programmes et l'intervention sont-elles exploitées ?</p>
<i>Pertinence</i>	<p>L'intervention correspond-elle aux priorités et aux besoins de la population bénéficiaire ?            Les problèmes identifiés correspondent-ils aux objectifs proposés ?            La structure des objectifs, des résultats et des activités de l'intervention a-t-elle été correctement définie ?            Les activités planifiées sont-elles adéquates pour atteindre les objectifs de l'intervention ?            Les priorités des bénéficiaires ont-elles changé depuis la définition de l'intervention ? Si oui, l'intervention a-t-elle été adaptée à ces changements ? Les priorités de développement du pays bénéficiaire ou de la zone d'influence ont-elles changé ?            Les priorités horizontales ont-elles été prises en compte ?            Les besoins des femmes ont-ils été pris en compte par le projet ?            L'approche genre a-t-elle été appliquée efficacement ?            Y a-t-il des pratiques spécifiques dans le projet qui représentent une valeur ajoutée au travail habituel du CERAI/-AMAD en matière de promotion des pratiques agroécologiques ?            Des problèmes ont-ils été identifiés qui ne sont pas pris en compte dans l'exécution du projet ?            Quelles actions ont été développées pour y répondre ?            Quelle valeur le développement et la réalisation du projet ont-ils pour les autorités locales ?</p>

<i>Critère</i>	<i>Questions</i>
<i>Impact</i>	<p>L'intervention a-t-elle contribué à atteindre l'objectif général proposé ?</p> <p>Dans quelle mesure les actions développées dans le cadre de l'intervention ont-elles atteint tous les groupes cibles ?</p> <p>Un impact positif a-t-il été obtenu sur les bénéficiaires directs considérés ou sur tout autre groupe affecté ?</p> <p>Y a-t-il eu des impacts positifs imprévus sur les bénéficiaires ou tout autre groupe affecté ?</p> <p>Y a-t-il eu des impacts négatifs imprévus sur les bénéficiaires ou tout autre groupe affecté ?</p> <p>Des mécanismes ont-ils été mis en place pour faciliter l'accès des bénéficiaires aux services d'intervention ?</p> <p>La population cible a-t-elle rencontré des difficultés pour accéder aux activités d'intervention ?</p> <p>Quelle est la perception des bénéficiaires sur les réalisations obtenues et le rôle qu'ils jouent dans leur réalisation ?</p> <p>Dans quelle mesure les processus et les produits de l'intervention respectent-ils les différences culturelles, nationales et linguistiques de la communauté ?</p> <p>Comment les groupes les plus marginalisés sont-ils inclus dans le projet ?</p> <p>Des activités ont-elles été réalisées pour sensibiliser la communauté valencienne et le pays bénéficiaire à l'objet de l'intervention ?</p>
<i>Viabilité</i>	<p>Les bénéficiaires de l'intervention restent-ils après le retrait de l'aide extérieure ?</p> <p>Les ressources nécessaires au maintien des activités sont-elles toujours générées ?</p> <p>La capacité institutionnelle a-t-elle été influencée positivement ?</p> <p>Les aspects socioculturels ont-ils été pris en compte ?</p> <p>Les institutions locales ont-elles participé à la conception de l'intervention ?</p> <p>Les institutions locales ont-elles participé à la mise en œuvre et à la gestion de l'intervention ?</p> <p>Les institutions locales ont-elles participé au suivi de l'intervention ?</p> <p>Les bénéficiaires ont-ils participé à l'ensemble du processus ?</p> <p>Des engagements solides ont-ils été générés avec les institutions chargées de renforcer les résultats obtenus avec le projet ?</p> <p>Les bénéficiaires ont-ils la capacité de gestion et financière pour poursuivre les résultats du projet une fois celui-ci terminé ?</p> <p>Les populations bénéficiaires continueront-elles à bénéficier des améliorations introduites une fois le projet terminé ?</p> <p>Les ressources nécessaires seront-elles générées pour maintenir les activités ?</p> <p>Quels facteurs dans la conception, la mise en œuvre et le développement du projet contribuent à sa durabilité ?</p> <p>Comment les autres acteurs sociaux contribuent-ils à la durabilité du projet ?</p> <p>La capacité institutionnelle des contreparties et des bénéficiaires a-t-elle été influencée positivement ?</p> <p>Un procédé technologiquement approprié a-t-il été promu ?</p> <p>Des mesures ont-elles été prises pour lutter contre les inégalités entre les sexes ?</p>
<i>Autres</i>	<p>L'évaluateur évalue les résultats de la production agricole et animale, avec l'application de techniques agroécologiques, et l'amélioration de l'alimentation des familles. Quelques questions à titre d'exemple :</p> <p>Quelles techniques agroécologiques sont utilisées ? Par combien de personnes ?</p> <p>Quelle est la valeur ajoutée de ces techniques, dans quelle mesure les producteurs les maîtrisent-ils et comment les valorisent-ils ?</p> <p>Quelles sont les limites ou difficultés qu'ils posent ?</p> <p>Quels sont les résultats obtenus en termes de production et de rendement, par rapport à ce qui se faisait auparavant ou à ce que pratiquent les autres producteurs voisins ?</p> <p>Quels sont les résultats en termes de bénéfices pour les femmes ?</p> <p>Quels sont les résultats en termes de continuité des cultures irriguées ? Et dans le bétail ?</p> <p>Quels sont les effets des techniques agroécologiques sur d'autres aspects comme la charge de travail, l'eau, le sol, la conservation des produits, l'environnement, etc. ?</p> <p>Quelle est la qualité et l'efficacité du soutien aux femmes dans les mini-centrales électriques ? Et aux membres de l'OIE ?</p> <p>La dimension de genre doit être intégrée tout au long de l'analyse.</p>

<i>Critère</i>	<i>Questions</i>

La dimension genre et droits humains doit être intégrée dans cette analyse (quelle différence entre les hommes et les femmes).

## 10. Méthodologie d'évaluation

L'évaluation suivra une **approche participative**. Compte tenu qu'il s'agit d'une évaluation finale et les caractéristiques de l'intervention, il est proposé d'utiliser une méthodologie orientée vers le processus et les éléments structurels tout en complétant par une méthodologie basée sur les résultats.

Les évaluateurs doivent fournir aux parties prenantes du projet l'occasion de réfléchir sur leur travail. La participation des hommes et des femmes de différents âges et groupes ethniques sera assurée. L'évaluation doit se faire en étroite coordination avec l'équipe et l'AMAD et du CERAI Mauritanie et de leurs politiques et objectifs respectifs ainsi qu'avec les groupes cibles impliqués dans le projet.

Les informations quantitatives et qualitatives seront combinées. De plus, l'évaluateur aura toutes les informations secondaires utiles pour l'évaluation qui ont été générées au long du projet par les deux entités exécutantes (CERAI et AMAD) et par d'autres entités concernées.

Différentes techniques pour la collecte d'informations seront utilisées :

- Examen et analyse des documents liés au projet: partenariats entre les ONG et l'AECID, formulaires et reformulations, rapports de suivi et rapports d'organismes publics.
- Entretiens avec les gestionnaires de projet au siège et sur le terrain.
- Entretiens semi-structurés avec des informateurs clés.
- Groupes de discussion avec des représentants des groupes cibles.
- Observation directe.
- Techniques quantitatives (analyse de données, enquêtes de mesure ...) pour répondre aux questions qui exigent des données chiffrées.
- D'autres techniques de recherche sociale.

**L'évaluation durera au maximum d'un mois et demi**, le plan de travail comprend les phases prévues (l'équipe d'évaluation peut adapter le plan en fonction de la méthodologie proposée).

**La proposition méthodologique doit inclure une matrice de planification de l'évaluation**, qui relie explicitement les critères et les questions d'évaluation aux objectifs, aux résultats et aux indicateurs du cadre logique approuvé par le gouvernement valencien, ainsi qu'aux données disponibles issues des rapports de référence et de suivi.

Des questions portant sur la **théorie du changement** du projet devraient être incluses (pour vérifier la logique de cause à effet, les hypothèses sous-jacentes et la faisabilité des résultats attendus), concernant l'impact final, la validité des activités et le contexte, en se demandant pourquoi et comment le changement se produira..

### 1. Étude préalable (10 jours)

Analyse de tous les documents afin de s'approprier des principales informations concernant l'intervention, réalisation de réunions techniques préparatoires au siège du projet à Nouakchott ou Kaédi avec l'équipe de coordination du projet, de sorte que l'équipe d'évaluation puisse répondre aux questions suivantes :

- Connaître de façon claire l'objectif de l'évaluation et le contexte d'évaluation dans lequel elle est faite, y compris les sources et les conditions d'accès à l'information et détecter les informateurs clés.
- Élaborer des questions clés grâce à des indicateurs et proposer des techniques appropriées pour la collecte de données.
- Affiner la méthodologie et les outils de collecte et de traitement des données.

Dans les 7 jours suivants au début de l'évaluation, l'équipe d'évaluation doit présenter une proposition de méthodologie qui doit être acceptée par le CERAI.

A la fin de cette phase, l'équipe d'évaluation présentera la matrice d'évaluation finale et les options méthodologiques retenues, ainsi que le calendrier de travail de terrain, c'est-à-dire le parcours qui sera réalisé, les personnes à rencontrer et l'agenda des rencontres.

## **2. Le travail de terrain (minimum 15 jours)**

Au cours du travail de terrain l'information de qualité, quantitative et qualitative nécessaire sera collectée afin de répondre aux besoins d'information exprimés au paragraphe 4 « Portée de l'évaluation » et 5 « Critères d'évaluation » en utilisant les outils déjà conçus.

Le travail de terrain aura lieu à Nouakchott (OTC, siège de l'AMAD, d'autres ONGD) et surtout dans les communes d'intervention de la région de Gorgol. Le travail à Nouakchott ne pourra pas dépasser deux jours.

Au cours du travail de terrain l'évaluateur devra planifier et mener des réunions de restitution des résultats préliminaires avec le personnel du CERAI et AMAD en Mauritanie. Il aura un soutien logistique de l'AMAD pour la mise en œuvre des réunions, des ateliers, des entretiens, de la collecte et du traitement des données.

Une réunion avec l'équipe du projet locale sera réalisée l'avant dernier jour afin de :

- Discuter brièvement des conclusions préliminaires
- Valoriser l'apprentissage de l'organisation locale en matière d'évaluation
- Examiner les travaux de systématisation de l'information obtenue
- Valoriser le travail accompli par l'équipe d'évaluation

## **3. Élaboration Rapport préliminaire et final (20 jours).**

L'élaboration des rapports s'organisera comme suit :

- Systématisation des données, élaboration de conclusions, rédaction d'une première version du rapport final et remise à l'équipe de coordination du projet en Mauritanie et l'Espagne (13 jours).
- Révision de la première version du rapport final par CERAI/AMAD (3 jours).
- Présentation du rapport final prenant en compte les commentaires du CERAI et d'AMAD (4 jours).

Le libellé du rapport final doit suivre les recommandations du paragraphe 7 du présent document. Une version du rapport final sera discutée par toutes les parties et un rapport final sera établi.

Les résultats des travaux d'évaluation doivent être soumis avec une distinction entre les données, les interprétations et les jugements. Des conclusions (conclusions de fait sur les critères et facteurs évalués), les leçons apprises (les relations de cause à effet entre les activités menées et les conclusions et recommandations) et recommandations (suggestions pour améliorer l'effet de la cause et la conception logique de l'intervention seront présentés, information qui doit être implanté, etc.) seront présentées.

## **4. Atelier de socialisation des résultats de l'évaluation**

CERAI, AMAD, autres acteurs clés ainsi que la cible seront invitées à participer à cet atelier. À réaliser au moment de finaliser le rapport final où du rapport préliminaire pour pouvoir inclure des améliorations possibles au document.

### **Plan de travail**

Le plan de travail proposé pour l'évaluation est le suivant, il est susceptible d'être modifié et / ou adapté aux propositions de l'équipe d'évaluation :

ACTIVITÉ	MOIS 1			MOIS 2		
<b>PHASE DE PRÉPARATION (10 jours)</b>						
Revue de la documentation disponible						
Entretien avec les responsables du projet						
Définition des indicateurs, questions clés et guides d'entretien						
Proposition méthodologique de l'évaluation pour validation par CERAI						
Sélection des informateurs clés et des visites nécessaires						
<b>ACTIVITÉ</b>						
<b>PHASE DE TERRAIN (15 jours)</b>						
Visites à la zone d'intervention						
Entretiens avec les directeurs et personnel technique et informateurs clés						
Ateliers de travail avec bénéficiaires et autres						
Réunion de restitution des résultats préliminaires avec les partenaires locaux et le personnel CERAI Mauritanie						
<b>PHASE DE RÉDACTION DE RAPPORT (20 jours)</b>						
Travail de bureau de systématisation de l'information collecté. Remise de la première version du rapport – 13 jours						
Révision de la première version du rapport – 3 jours						
Remise du rapport final en prenant compte les commentaires de CERAI – 4 jours						

#### Produits attendus :

1. **Première version du rapport** : devra inclure les principaux aspects de l'évaluation réalisée et une évaluation initiale des questions posées et des critères. Le CERAI/AMAD feront les commentaires appropriés sur cette version afin de parvenir à un consensus. Ce processus peut générer plus d'une version de rapport non définitif.
2. **Rapport final**. Le document final doit répondre à toutes les questions soulevées par l'équipe d'évaluation. Il devra être rédigée en français et en espagnol
3. **Présentation des rapports finaux** : une présentation de résultats sera menée aux dates spécifiées.
4. **Prévoir un atelier ou une réunion pour partager les résultats de l'évaluation** avec l'équipe de projet locale et les parties prenantes invitées. L'intégration de témoignages vidéo sera un atout.

Il est attendu des évaluateurs de:

- Procéder à un examen des questions ainsi que des critères choisis.
- Une amélioration des outils de collecte et de traitement des données, l'identification et entretiens avec des informateurs clés au siège et à la préparation du travail de terrain.
- Pendant le travail sur le terrain des réunions devront être planifiées et organisées sur la restitution des résultats préliminaires avec les divers organismes liés à l'intervention, y compris les autorités et les institutions partenaires dans le pays concerné.

## 11. Documents et sources d'information

Liste de documents sur l'intervention à évaluer :

Document	Localisation
Accords de collaboration ONG – AMAD	CERAI
Document de formulation, reformulation y annexes	CERAI
Communications officielles avec GVA	CERAI
Projets antérieurs dans la même section géographique du projet	CERAI

Documents stratégiques de CERAI et de CERAI en Mauritanie	CERAI
Études et autres publications en lien avec le diagnostic du projet	CERAI
Etude ligne de base	CERAI
Rapports de suivi semestriels	CERAI
Première version du rapport finale du projet	CERAI
Mémoires et registres	CERAI
Documents et sources de vérification générés	CERAI
Justification économique	CERAI

Le cadre légal que doit suivre l'évaluation est la Politique d'Évaluation de la coopération de Valence et la norme et législation de la GVA en ce qui concerne ce projet

## 12. Structure du rapport final

Le rapport final doit contenir la structure suivante :

Le rapport final d'évaluation ne doit pas dépasser 50 pages. Il sera accompagné d'un résumé exécutif, d'un maximum de 5-10 pages. Il doit également soumettre une feuille-résumé de l'évaluation suivant le format établi par le CAD de l'OCDE pour l'examen des évaluations de cette institution.

Après sa présentation sous forme électronique et une fois approuvé, l'équipe fournira la version finale électronique du rapport final.

### RAPPORT FINAL (Modèle indicatif)

#### 1. Résumé exécutif

#### 2. Introduction

- Antécédents et objet de l'évaluation.
- Questions principales et critères d'évaluation.

#### 3. Description résumée de l'intervention évaluée

#### 4. Méthodologie utilisée

- Méthodologie et techniques utilisées
- Conditions et limites de l'étude.

#### 5. Analyse de l'information collectée.

#### 6. Conclusion de l'évaluation en relation avec les critères d'évaluation retenus.

#### 7. Leçons apprises qui ressortent des conclusions générales et indiquent les bonnes pratiques qui sont extrapolables et peuvent permettre d'améliorer les interventions en cours ou les futures interventions.

#### 8. Les recommandations dérivées de l'évaluation : organisées selon le critère choisi par l'évaluateur (court/moyen/ long terme, type d'activité, zone d'intervention...). Dans tous les cas, chaque fois que cela sera possible, il faudra mentionner le ou les acteurs à qui s'adresse la recommandation.

#### 9. Annexes:

- Les TdR.
- La matrice d'évaluation.
- Le plan de travail, la composition et la description de la mission.
- Méthodologie proposée, techniques et sources utilisées pour la collecte de l'information.
- Révision documentaire : Liste des sources d'information secondaires.
- Entretiens: listes des informateurs, guides d'entretiens, transcriptions et notes.
- Enquêtes : modèles, données brutes et analyse statistiques.
- Ateliers participatifs : rapport et produits obtenus.

- **Commentaires** de différents **acteurs** si considérés pertinents dans les annexes ou dans le rapport selon la pertinence.
- Fiche résumée de l'évaluation, **modèle CAD**.

## 13. Exigences de l'équipe d'évaluation

L'équipe sera composée au moins par une/un expert avec :

- Une expérience avérée en évaluation de projets de coopération au développement,
- Expert en développement rural avec des connaissances du contexte sahélien et de l'agroécologie et agriculture familiale de subsistance.
- Expérience sur les questions des rapports d'égalité hommes/femmes - inclusion de jeunes
- Être professionnel(le) et indépendant (e) d'esprit dans ses analyses ;
- Excellente capacité rédactionnelle en français, ainsi que compétences en visualisation graphique
- La connaissance de la zone du projet et des langues locales serait un atout. Si non, il sera nécessaire un traducteur interprète parlant couramment les langues locales (hassanya, pulaar). Les dépenses liées au traducteur sont incluses dans le budget de l'évaluation. Le CERAI aidera seulement à identifier un traducteur si nécessaire.

Il est important que l'expert ait de bonnes aptitudes de communication en français, des capacités à faire face à diverses situations et à travailler en équipe.

**L'équipe d'évaluation doit être indépendante de la formulation, de l'exécution et de la gestion du projet évalué**, et ne doit avoir participé ni directement ni indirectement à aucune de ses phases.

Les langues de travail sont l'espagnol (pour les documents de projet officiel), le français avec l'équipe de projet et avec les bénéficiaires, les langues locales. La documentation produite par l'équipe d'évaluation sera rédigée en espagnol. En cas de besoin de traduction du rapport en espagnol, les frais devront faire partie du budget global de l'évaluation.

La connaissance du contexte du Sahel et l'intégration de la thématique du rôle de la femme et du multiculturalisme dans l'ensemble du travail est nécessaire. L'expérience et le profil du groupe d'évaluation proposé seront évalués avant signature du contrat.

Selon les normes de l'AECID pour la réalisation de l'évaluation, l'embauche d'une équipe locale d'évaluation sera prioritaire, c'est-à-dire dans le pays en cours d'évaluation, sans que pour autant, les candidatures d'évaluateurs non locaux soient écartées. Le choix se fera sur la base de critères techniques et de qualité.

Un comité de suivi de l'évaluation sera organisé comprenant :

- Directrice CERAI du projet : Arantxa Garcia
- Coordinateur CERAI du projet: Diego Sánchez Chamorro

L'équipe d'évaluation informera à tout moment le comité de suivi de tout incident.

Le chef de l'équipe d'évaluation sera responsable de la planification du travail de terrain et d'assurer la participation des bénéficiaires à des ateliers sur le projet et à des entretiens semi- structurés.

## 14. Prémisses de l'évaluation et publication

### 14.1. Permisses de l'évaluation

Les facteurs qui doivent nécessairement être à la base du comportement éthique et professionnel de certains

membres de l'équipe de travail sont les suivantes :

- **Anonymat et confidentialité** : L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir de l'information, tout en assurant son anonymat et sa confidentialité
- **Responsabilité** : Tout désaccord ou différence d'opinion qui pourrait surgir entre les membres de l'équipe ou avec les responsables de l'intervention sur les conclusions et/ou recommandations, doit être mentionnée dans le rapport. L'équipe devra soit soutenir toute affirmation faite, soit consigner son désaccord sur l'affirmation en question. Tout problème doit être immédiatement communiqué à la directrice du projet au CERAI. Si ce n'est pas le cas, l'existence de ces dits problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour la justification de la non atteinte des résultats établis par le CERAI dans les TdRs.
- **Reconnaissance de l'information**. C'est le rôle de l'équipe d'évaluation d'assurer l'exactitude et la qualité des informations recueillies pour l'établissement des rapports, et, finalement, être responsable de l'information présentée dans le rapport d'évaluation. L'équipe d'évaluation doit assurer la qualité à tous les stades, au niveau technique, méthodologie, de travail de terrain, d'analyse des données, l'interprétation et rapport et recommandations. Si le travail n'a pas la qualité requise, le rapport ne sera pas accepté et le dernier paiement ne sera pas réalisé jusqu'à ce que les irrégularités soient corrigées.
- **Remise des rapports**. - En cas de retard de livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est nettement inférieure à celle convenue avec CERAI, le rapport sera renvoyé et le dernier paiement ne sera pas effectué jusqu'à ce que les irrégularités soient corrigées.

#### 14.2.- Droit d'auteur et publication de l'information

Le rapport d'évaluation externe finale, une fois validé par le CERAI et le partenaire local (AMAD), sera propriété de ces deux entités et seules celles-ci pourront utiliser le résultat de ce travail, la reproduction et l'usage privé à condition de nommer les conditions de réalisation et l'auteur.

La Generalitat Valenciana peut utiliser, reproduire et diffuser le rapport d'évaluation final et ses résultats, en tout ou en partie, à des fins de suivi, d'apprentissage et de reddition de comptes, en citant toujours l'entité gestionnaire et l'équipe d'évaluation.

En cas de retard dans la livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à l'accord, un système de sanctions et d'arbitrage qui doit être précisé dans le contrat sera établi.

## 15.- Délais pour la réalisation de l'évaluation

La date et l'achèvement de l'ensemble de l'évaluation, le calendrier de livraison des produits, la remise du rapport final sont établies comme suit :

**Le travail sera divisé entre travail de bureau et travail de terrain et la remise des résultats ne doit pas dépasser 45 jours au total** après la signature du contrat :

- Démarrage le 15 mai 2026 et finalisation le plus tard le 30 juin 2026, avec la remise des résultats finaux (les dates peuvent être adaptées en fonction de la proposition de l'évaluateur).
- Le budget de l'évaluation doit être estimé et fixé selon les clauses administratives correspondantes.

Les évaluateurs doivent présenter dans les 10 jours à compter de la signature de ce document, une proposition de méthodologie de l'évaluation pour l'acceptation par le CERAI. Cette proposition doit tenir compte à la fois de la phase de cabinet et du travail sur le terrain par l'observation directe, des entretiens avec des informateurs clés, des groupes de discussion, etc.

Après le travail de terrain, un rapport préliminaire (1 exemplaire papier et une électronique) doit être présenté

au CERAI dans les 16 jours naturels après le retour du travail de terrain.

Une fois examiné par le CERAI, qui disposera de 7 jours pour faire ces commentaires, aura lieu une séance d'échange avec l'évaluateur pour des évaluations mutuelles. Une copie sera aussi envoyée au partenaire local pour l'incorporation d'observations.

Une fois reçus les commentaires du CERAI et de son partenaire local, l'équipe d'évaluation aura une période de 7 jours pour la livraison du rapport final (3 copies papier et une électronique).

## 16- Budget de l'évaluation

L'évaluation a un budget indicatif/recommandé de 350 000 MRU (y compris la TVA et les impôts directs), qui couvre les frais de l'équipe d'évaluation, traducteur, les transferts, le transport à Gorgol et le transport interne, chambre et pension et d'autres frais encourus par les experts dans la conduite de l'évaluation. La traduction du rapport d'évaluation en espagnol et français devra être inclus.

Un premier versement de 50% du budget à la présentation et à l'approbation de la méthodologie proposée sera fait et un deuxième et dernier paiement à la livraison et l'acceptation du **rapport final et ses annexes** par le CERAI.

Les paiements seront effectués par chèque bancaire ou par virement bancaire et dans les deux cas sera en fonction des services rendus.

## 17.- Présentation de l'offre Technique et économique et critères de valorisation

Les caractéristiques que doivent présenter les offres pour participer à cet appel d'offres sont les suivantes:

Organisations ou consultants intéressés à participer :

Dans l'appel, ils doivent envoyer une offre technique-financière et leur rapport d'activités récentes à [cerai.gorgol.mauritanie@cerai.org](mailto:cerai.gorgol.mauritanie@cerai.org)

La proposition technique doit être présentée comme suit :

- Page de garde où indiquer : Nom de l'expert, titre de l'évaluation « Renforcer les processus vers une transition agroécologique menés par les femmes et les jeunes à travers une diversification productive durable et la génération d'alliances stratégiques dans 4 communes de la région du Gorgol, Mauritanie ».
- Coordonnées de l'expert individuel.
- Offre technique qui comprend :
  - CV détaillé de l'expert individuel.
  - Accréditation des mérites apportés
  - Méthodologie de travail.
  - Proposition de matrice d'évaluation.
  - Plan de travail (détail des horaires).
  - Budget estimé pour la réalisation de l'évaluation qui comprend toutes les dépenses dérivées de la réalisation de l'évaluation et le mode de paiement proposé.
- Intégration d'une approche multidisciplinaire dans la conception.
- Méthodologie innovante et participative.
- Techniques qui impliquent les aspects quantitatifs et qualitatifs des projets, avec une attention particulière aux indicateurs quantitatifs socio-économiques et agroécologiques.

- Proposition avec une vision intégrative.
- Inclusion de la perspective socio-économique, de l'approche agroécologique et de l'approche des droits de l'homme, du genre dans le développement, de la durabilité environnementale et de la gouvernance démocratique.

**Critères d'évaluation de l'offre**

CRITÈRES	VALEUR	FACTEURS	VALEURS FACTEURS
Expérience professionnelle de la personne ou équipe d'évaluation	40%	Expérience en évaluations similaires au Sahel	20%
		Expérience en programmes d'agriculture et d'élevage familiale et/ou agroécologie	10%
		Connaissance du contexte de la zone	10%
Profil de l'expert ou de l'équipe d'évaluation	30%	Formation en agronomie ou similaire	15%
		Formation en genre et où développement rural intégré	15%
Qualité et valeur technique de l'offre	30%	Valeur ajoutée aux objectifs des TdRs	10%
		Valeur ajoutée à la méthodologie proposée dans les TdRs. L'introduction de questions pour tester la théorie du changement du projet sera valorisée.	10%
		Amélioration budgétaire	10%

**Lieu et délais de présentation de l'offre :**

Les offres devront être envoyées à l'adresse [cerai.gorgol.mauritanie@cerai.org](mailto:cerai.gorgol.mauritanie@cerai.org) en indiquant dans le sujet du message : **Évaluation Projet GVA SOLPCD/2023/0133**

**Date limite de présentation de l'offre : 15/02/2026 (24h00 heure Mauritanie).** Toutes les offres reçues seront analysées.

**Communication de l'offre sélectionnée : 23/02/2026**